

FAIRE PLACE AUX « JEUNES DES CITÉS »

*par Joëlle Bordet **

Aujourd'hui, la France se trouve face à des choix importants par rapport aux jeunes adolescents et jeunes adultes des quartiers populaires qui pensent que leur avenir est de plus en plus précaire. Les représentations sociales sur ces jeunes et leurs familles sont le plus souvent stigmatisantes. Elles s'avèrent très préjudiciables pour construire une position responsable, sereine et active ; enclenchées depuis plusieurs années, elles ont été renforcées par la révolte de novembre 2005 et par son traitement médiatique. Les adolescents sont perçus a priori comme dangereux et leurs parents comme démissionnaires. Certains jeunes intègrent ces images et, pour affirmer leur existence, les mettent en scène et en pratique. Cette spirale du stigmate conduit à envisager les réponses les plus simplificatrices, qui portent à terme atteinte aux libertés publiques : délation, peines systématiques, passage obligé pour nombre de jeunes par la « case enfermement » (1).

Pour éviter les dérives qui risquent de conduire à des affrontements violents, il est important d'identifier quelques orientations susceptibles de redonner du sens à une palette d'actions complexes, souvent peu lisibles pour les professionnels eux-mêmes et plus encore pour l'ensemble de la société.

Trois orientations, collectivement partagées, peuvent aider à redéfinir des politiques publiques de prévention et d'éducation.

Des citoyens porteurs de ressources

Une première direction est de s'adresser aux jeunes et aux familles en tant que citoyens responsables, porteurs de ressources et d'ouvertures sociales.

Dépasser les représentations schématiques et médiatiques, pour recréer une réelle connaissance et confrontation à l'autre, constitue un enjeu pour la société. La fragmentation actuelle des liens sociaux, la ségrégation sociale et spatiale, l'affaiblissement des collectifs d'appartenance sociale nécessitent de travailler à créer des modes de rencontre et d'échange qui, tout en étant parfois conflictuels, permettent que l'autre existe. À l'échelle des villes et des territoires, ces échanges supposent de mettre en lien, à la fois, les jeunes dans leur diversité, les adultes et les représentants des institutions. Il faut donc des lieux d'échange et de travail régulier sur des thèmes socio-politiques, porteurs de signification pour la ville, qui favorisent des confrontations

** Psychosociologue,
Centre scientifique
et technique
du bâtiment,
bordet@cstb.fr*

(1) Voir **N. Lauriac**, « Image de l'autre, image de soi : la violence des représentations », **Economie & Humanisme**, n° 376, mars 2006.



inter-culturelles entre les jeunes de milieux sociaux différents, et font évoluer les représentations (2). Il est important de sortir de celle du jeune à la fois délinquant et victime de la crise sociale ; elle dénie aux jeunes vivant dans ces quartiers populaires la possibilité d'affirmer leurs identités, leurs histoires, leurs rapports au monde et à la société.

Les travaux sur leur identité sociale et politique montrent qu'ils construisent des liens sociaux et sont souvent passeurs entre des cultures et des identités des pays du Nord et du Sud. Les jeunes de milieu populaire issus de l'immigration, souvent nés en France, sont porteurs d'énergie pour créer et ont un large accès aux savoirs. Trop souvent, ces potentiels ne peuvent pas se réaliser concrètement. Ces jeunes vivent alors un enfermement entre eux et au sein de la cité. Changer les représentations permettrait d'identifier davantage leurs ressources et de les mettre au service de l'ensemble de la société, dans une dynamique de respect et de responsabilité.

Retrouver les chemins de la loi

Une seconde orientation vise à créer les conditions d'une réassurance collective, par la réaffirmation d'une loi à la fois porteuse de protection et de limites, et par la lutte contre les violences.

L'enfermement actuel de certains adolescents dans un processus de socialisation caractérisé par la débrouille, les rapports à l'illégalité et la confrontation régulière avec les représentants de l'autorité publique (police, institution scolaire...) appelle à créer les conditions d'une réassurance de l'ensemble des habitants quant à l'avenir de leurs enfants et à la vie quotidienne dans les espaces publics des quartiers. Au-delà du travail éducatif, de justice et de médiation que nombre de professionnels et d'élus mettent en œuvre, cet objectif difficile suppose de transformer les conditions de vie socio-économiques des habitants durement confrontés, depuis de nombreuses années, aux transformations du système de l'emploi. Il faut donc recréer des statuts sociaux positifs, des conditions d'accès à l'argent légal par le travail, qui permettent d'être sûr, sur plusieurs générations, de son appartenance à la France.

Cette réassurance est encore loin. Des études récentes montrent la progression de l'inquiétude, qui atteint maintenant les enfants. Les professionnels de l'éducation sont également très perturbés par cette insécurité collective. Comment continuer à travailler pour vivre ensemble, si chacun n'a aucune sécurité pour le jour même et le lendemain ? Le travail actuel mené par des Villes, sur les conditions d'existence des jeunes entre 16 et 25 ans, ouvre des perspectives, mais les Villes ne peuvent plus tenir seules de tels objectifs.

(2) Comme le programme Co-exist d'intervention dans les collèges et lycées, mis en place par l'Union des Étudiants Juifs de France et le Club Convergences : <http://www.uejf.org/coexist/>

Veille éducative

UNE CONCEPTION POSITIVE DE L'ÉDUCATION

Environ 150 000 enfants ou jeunes sortent chaque année du système éducatif sans aucun diplôme (1). L'échec de leur scolarité provoque une inflation de difficultés impossibles à endiguer, des souffrances et des violences en cascade. Ce sont des souffrances qui dégénèrent parfois en conduites déviantes ou violentes, enrayées ensuite au prix de coûteux efforts (2). C'est parfois après plusieurs années que, épuisés, ces jeunes parviennent enfin à retrouver un cap, non sans séquelles. Or c'est une des injustices les plus criantes que cette éducation à deux vitesses (3).

La veille éducative a été conçue en 2002 pour tenter de répondre concrètement à ce constat de carence. Il s'agit d'une relance pragmatique de la prévention qui permet de prendre en charge individuellement les jeunes sur le lieu où ils vivent. La réponse aux problèmes des enfants des quartiers doit en effet être organisée au niveau des quartiers, avec les gens des quartiers, qui connaissent les enfants, qui connaissent la ville, qui savent quels sont leurs besoins. Les maires portent cette responsabilité.

Le mot « veille », entre surveillance et bienveillance, a été choisi, car il répond aux deux besoins fondamentaux de l'enfant. Il exprime cette « tension douce » qui, au quotidien, lorsqu'elle est toujours maintenue, prévient, mieux que tout, souffrances, accidents ou passages à l'acte.

Les objectifs de la veille éducative consistent à refuser la stratégie du remède ou de l'après-coup et à anticiper concrètement sur les situations d'échec, à réunir les acteurs locaux pour travailler à des réponses qui permettent aux jeunes en rupture de cesser d'être seulement des statistiques et de serrer les rangs des adultes autour des enfants, en cessant de faire porter sur la seule école la responsa-

bilité et le poids des conséquences dont la société tout entière doit être garante.

Le coordonnateur de chaque cellule de veille éducative structure le travail collégial en respectant les règles de la confidentialité. Il réunit localement les acteurs éducatifs avec les intervenants sociaux, les professionnels de l'insertion, de la santé et les élus ; il établit un état des lieux précis de l'exclusion éducative précoce ; il repère les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire et sociale ; il prépare les décisions et les moyens nécessaires pour l'éviter ; il crée, le cas échéant, de nouvelles réponses afin d'assurer la continuité éducative.

Les cellules de veille éducative ont été mises en place dans une cinquantaine de villes selon des méthodologies diverses, certaines les intégrant dans les Contrats éducatifs locaux, d'autres dans les Contrats locaux de sécurité. Elles ont donné lieu à des débats, des protocoles ou des chartes concernant la confidentialité des échanges d'informations.

La veille éducative a été reprise et amplifiée sous l'appellation de réussite éducative dans la Loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Les informations concernant ces démarches et dispositifs sont disponibles sur le site de la Délégation interministérielle à la ville.

Marie Raynal

Rédactrice en chef de la revue Diversité
marie.raynal@cndp.fr

(1) Un nombre tout à fait insupportable, pour eux, comme pour le système éducatif, dans un pays moderne comme la France.

(2) Voir le rapport coordonné par **Marie Choquet** « Souffrances et violences à l'adolescence », ESF, 2002.

(3) De fait, certains vivent une scolarité de plus en plus longue, tandis que d'autres l'interrompent parfois avant même l'âge de seize ans, confrontés à l'attrait des bandes, à l'anxiété d'un futur improbable et à la violence.



Dans une dynamique de réassurance collective, la loi peut retrouver de la crédibilité, en tenant son rôle de limite et de protection. Recréer de la loi au sein de la vie sociale suppose de traiter les situations de violences, et donc d'exercer les sanctions nécessaires, mais aussi de prendre en compte les rapports complexes entre auteurs et victimes, violences agies et violences subies. Retrouver les chemins de la loi nécessite de se confronter aux situations complexes qui engendrent la violence : dégradations de l'espace public, conflits intergénérationnels, incompréhensions et malentendus entre adolescents et représentants institutionnels... Le seul rapport auteur-victime et la définition de la sanction ne permettent pas à eux seuls de traiter les conditions créatrices de ces situations de violence. Les actions de médiateurs, comme « les correspondants de nuit », et l'accès de tous aux droits sont des exemples de chantiers à poursuivre.

Des solidarités entre habitants et professionnels

Une troisième orientation consiste à renforcer les dynamiques de solidarité éducative entre les adultes, les professionnels et les jeunes eux-mêmes :

Faire que les jeunes quittent les dynamiques d'entrée dans la délinquance suppose de développer la solidarité entre adultes et institutions. Trop souvent, les parents sont seuls et désemparés. Coincés entre les demandes des institutions et les difficultés vécues avec leurs enfants, ils ont de la peine à trouver seuls des perspectives pour intervenir auprès des adolescents. Il faut donc créer des liens de solidarité avec eux pour reconnaître leurs difficultés et ouvrir ensemble des perspectives dans les réalités quotidiennes : fréquentation et implication scolaire, vie au sein du quartier et dans la famille, possibilité d'être ensemble pour se détendre, se rencontrer... (3) Les pratiques éducatives, parfois en surplomb, qui convoquent la famille, seule face à ses difficultés, en fonction de normes externes, ne permettent pas d'être solidaires des adultes et de les accompagner efficacement. Beaucoup de familles, seules face aux institutions, sont renvoyées à leur impuissance, alors qu'un travail collectif permet souvent d'identifier leurs ressources pour protéger et éduquer leurs enfants. Des expériences sont à entendre aussi bien au Brésil qu'en France (4).

Ces orientations, pour être tenues, supposent à la fois une immersion au sein des réalités quotidiennes, un engagement éthique, et une capacité stratégique à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques impliquant fortement les élus des territoires concernés (5).

Joëlle Bordet

(3) Ces moments de partage sont nécessaires pour tenir ensemble les enjeux éducatifs et pour faire face aux difficultés.

(4) Au Brésil, le programme Phoenic favorise la mise en place, à la demande de la justice, d'un travail éducatif collectif pour favoriser ces ressources collectives. En France, nombre de travaux menés par les éducateurs de la Prévention spécialisée avec les institutions scolaires, au sein de réseaux comme le REAP et les Maisons des parents, ouvrent des perspectives pour renforcer ces solidarités.

(5) Pour aller plus loin avec **J. Bordet** : *Les jeunes des cités. Sortir de la spirale sécuritaire*, Éd. de l'Atelier, février 2007 : recherche-action sur les relations entre les adolescents et les institutions, INJEP Cahiers de l'action.